Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 074-217402650-20250519-DEL_05242025-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES

MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 8
Résultats des votes : pour 8 contre abstention

Présents : Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean- Marc JONO, Nathalie MASSART, Philippe ROISINE, Stéphane TISSOT

Absents excusés : Julien MICHEL, Philippe MOLON, Sarah PAILLOT, Sylvain SOBOTA

Absent : Yann HARDY

M. Stéphane TISSOT est nommé secrétaire de séance.

DEL_05242025	Objet : **TARIFS DES PRESTATIONS POUR LE CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que différents types de concession sont proposés depuis la mise en place du règlement du cimetière à partir du 1er juin 2013. Par délibération n° DEL_04252013 du 25 avril 20213 différents tarifs ont été fixés. Compte tenu de l'évolution des pratiques, il devient nécessaire de proposer d'autres possibilités, notamment pour les cavurnes 2 places et 4 places.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les conditions de concession suivantes à partir du 1er juin 2025 :
  - **CONCESSION 15 ANS 250 €**
  - **CONCESSION 30 ANS 400 €**
  - **COLUMBARIUM 15 ANS 400 €**
  - **COLUMBARIUM 30 ANS 750 €**
  - **CAVURNE 15 ANS 250 €**
  - **CAVURNE 30 ANS 400 €**
- **PRECISE** que le renouvellement d'une concession sera pour une durée de 15 ans.

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 074-217402650-20250519-DEL_05242025-DE

- **FIXE** les tarifs suivants :
  - **plaque columbarium 55 €**
  - **plaque jardin du souvenir 30 €**
  - **droit de séjour dans le caveau communal gratuit**
  - **redevance pour les opérations nécessaires à l'utilisation du columbarium gratuit**

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq,

Le Maire,
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,
Stéphane TISSOT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 23 MAI 2025
- de sa publication le 23 MAI 2025
Le Maire,
Philippe ROISINE